



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Société Ferme Éolienne de Bourdrien
projet de parc éolien sur la commune de SAINT-ADRIEN

Conformément à l'article L 123-9 du code de l'environnement et sur décision de la commissaire-enquêtrice :

L'enquête publique, organisée par l'arrêté préfectoral du 08 novembre 2023, ouverte du 12 décembre 2023 au 11 janvier 2024 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société Ferme Éolienne de Bourdrien, pour le projet d'ouverture d'un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs (hauteur totale maximale en bout de pale de 180 mètres) et 1 poste de livraison sur la commune de Saint—Adrien, **est prolongée pour une durée de 14 jours, soit jusqu'au 25 janvier 2024 à 17h00.**

Mme Maryvonne MARTIN, commissaire-enquêtrice, tiendra deux nouvelles permanences à la mairie de Saint-Adrien les vendredi 19 janvier 2024 et jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 17h00.

Les modalités de consultation du dossier soumis à enquête et de dépôt des observations définies dans l'arrêté préfectoral du 08 novembre 2023 susvisé demeurent inchangées.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier reste consultable **en mairie de Saint-Adrien** aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

	SAINT-ADRIEN 1 place du 19 Mars 1962 22390 SAINT-ADRIEN 02 96 43 42 81 - mairie.st.adrien@wanadoo.fr
Lundi	/
du mardi au vendredi	14h00 - 17h00
Samedi	9h00 – 12h00

Un poste informatique reste mis à disposition du public en mairie de Saint-Adrien.

Le dossier reste également consultable à partir du site internet suivant: <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-saint-adrien> accessible en scannant le QR Code ci-après :



et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le public peut continuer à consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique ouvert en mairie de Saint-Adrien aux jours et horaires d'ouverture susvisés.

Les observations peuvent également être adressées par écrit à la commissaire-enquêtrice à la mairie de Saint-Adrien jusqu'au 25 janvier 2024, 17h00, à l'adresse suivante : **Mairie –1 Place du 19 Mars 1962 – 22390 Saint-Adrien.**

Les observations peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : projet-eolien-saint-adrien@mail.registre-numerique.fr du 12 décembre 2023, 14h00, heure d'ouverture de l'enquête au **25 janvier 2024, 17h00**, heure de clôture de l'enquête **ou** directement en se rendant sur le registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-saint-adrien>

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Yoann DOSSO responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : yoann.dosso@volkswind.com ou par téléphone au n° 05 55 48 38 97.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice numérisés seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Adrien et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.